

2BGR

société par actions simplifiée au capital de 1524.49 euros
siège social : 42 Grand Rue Jean Moulin 34000 Montpellier
470800095 RCS Montpellier
(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 10/07/2025

Les Associés :

- OPTIBG EURL, ayant son siège social au 27 ALLEE DU ROUSSILLON 31770 COLOMIERS, au capital de 1340000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 812096246 et représentée par BENOIT GERS, en sa qualité de Gérant, titulaire de 50 actions en pleine propriété
- BP INVEST SAS, ayant son siège social au 9 LES ORANGERS 66300 SAINT JEAN LASSEILLE, au capital de 405910 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 947976767 et représentée par BERTRAND PARGUEL, en sa qualité de Président, titulaire de 50 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble cent (100) actions, soit la totalité des actions de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Modification de la date de clôture de l'exercice social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle date de clôture de l'exercice social de la Société est le 31 décembre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 28 des statuts de la Société comme suit :

- la mention de la date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 août**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 décembre**".
- la mention de la date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er septembre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er janvier**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 10/07/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Montpellier, le 10/07/2025,

BENOIT GERS
Président

OPTIBG EURL, représentée par BENOIT GERS en sa qualité de Gérant
Associé

BP INVEST SAS, représentée par BERTRAND PARGUEL en sa qualité de Président
Associé

BERTRAND PARGUEL
Directeur Général